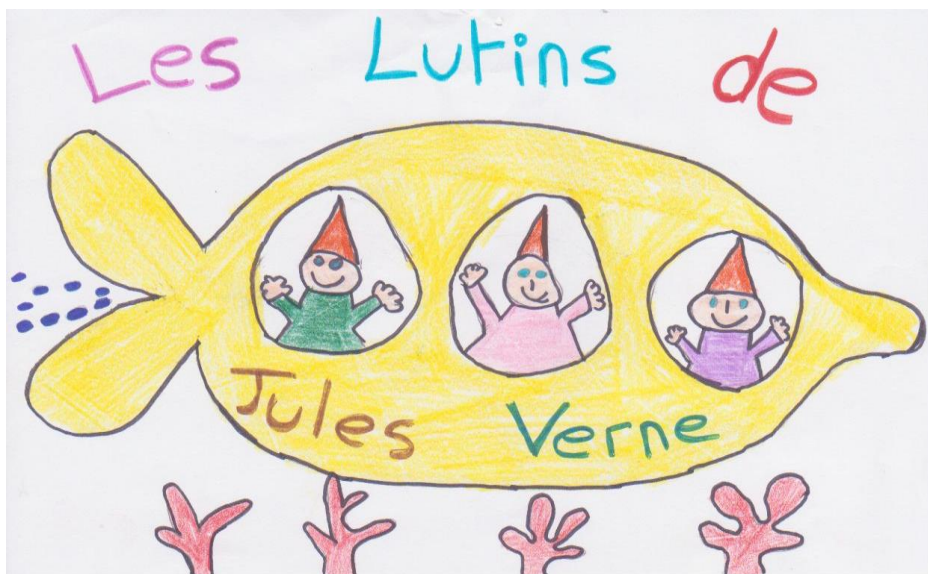




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
COMTÉ DE GRIMONT  
POLIGNY

# PROJET PEDAGOGIQUE

## Accueil de loisirs LE FIED



ALSH « Les Lutins de Jules Verne »

1 rue de l'Oratoire

39800 Le Fied

03 84 85 38 82

[alsh.lefied@ccgrimont.fr](mailto:alsh.lefied@ccgrimont.fr)

[www.cccg.tv](http://www.cccg.tv)

Version novembre 2014

Structure bénéficiant des aides de la CAF



# SOMMAIRE

## CONTEXTE GENERAL

1. Organisateur
2. Objectifs éducatifs
3. Objectifs pédagogiques
4. Temps d'accueil « classiques »
5. Nouveaux Temps d'Activités Périscolaires
6. Tarifications et modalités d'inscription

## ALSH LE FIED

7. Locaux
8. Public accueilli
9. Horaires
10. Equipe
11. Tarification
12. Repas
13. Matériel pédagogique
14. Activités
15. Evaluation

# CONTEXTE GENERAL

## 1. ORGANISATEUR

---

La Communauté de communes exerce la compétence enfance depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Elle est signataire d'un Projet Educatif De Territoire (PEDT) avec l'Etat depuis juillet 2014.

Elle est gestionnaire, au 1<sup>er</sup> septembre 2014, de 3 accueils de loisirs périscolaires sur le territoire du Comté de Grimont :

- Aumont/Montholier
- Le Fied
- Poligny Brel /Centre

Un 4<sup>ème</sup> accueil de loisirs est en délégation de services publics avec les Francas (périscolaire uniquement financé par la Communauté de communes : Poligny Perchées.

Ces accueils de loisirs peuvent accueillir les enfants scolarisés dans les groupes scolaires auxquels ils sont rattachés.

## 2. OBJECTIFS EDUCATIFS

---

Le PEDT dresse un diagnostic complet du territoire et décline les objectifs éducatifs souhaités par les élus communautaires, à savoir :

- Proposer aux familles un cadre périscolaire de qualité, sécurisé et sécurisant pour les enfants
- Favoriser une offre harmonisée sur le territoire
- Mettre en commun les ressources du territoire
- Accompagner le développement de l'enfant et contribuer à son épanouissement
- Favoriser l'ouverture d'esprit de l'enfant en lui permettant d'exploiter ses connaissances
- Permettre à l'enfant d'être acteur de ses loisirs
- Permettre à chaque enfant de vivre collectivement des temps de loisirs dans le respect de soi, des autres et de son environnement
- Favoriser le développement du projet sur le territoire prenant en compte la dimension sociale
- Faciliter les échanges entre les éducateurs de l'enfant

## 3. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

---

Afin d'apporter une cohérence aux alsh du Comté de Grimont, les objectifs pédagogiques sont déclinés sur les mêmes valeurs, à savoir :

- Respecter le rythme de l'enfant (accueil échelonné, temps de sieste)
- Garantir la sécurité physique et affective de l'enfant, amener chaque enfant à trouver sa place au sein du groupe
- Favoriser la socialisation et l'apprentissage de la vie en collectivité (règles de vie, activités collectives, respect d'autrui, respect des lieux...)
- Accompagner l'enfant vers l'autonomie et la responsabilisation (espaces aménagés pour des jeux libres, liberté de choix des activités, participation à des tâches « responsabilisantes »)
- Permettre à l'enfant de développer ses sens, son imaginaire, sa créativité (activités diversifiées)
- Favoriser l'expression, la communication et les échanges au sein de la collectivité (réunions, temps de parole avec les enfants...)
- Développer le partenariat entre tous les acteurs de loisirs de la Communauté de Commune du Comté de Grimont (projets communs école/alsh ou alsh/associations locales, participation du directeur de l'alsh aux conseils d'école...)
- Favoriser les échanges avec les familles et la diffusion d'informations sur les activités réalisées par les enfants : documents de présentation, tableau d'informations générales, exposition...
- Renforcer les qualifications de l'équipe (formation ponctuelle, diplôme animation...)

## 4. TEMPS D'ACCUEIL « CLASSIQUES »

---

Les activités, proposées durant les différentes séquences d'accueil par les alsh du Comté de Grimont, sont adaptées aux besoins de l'enfant et à ses rythmes biologiques et respectent les préconisations suivantes :

### → Accueil du matin

- besoins de l'enfant : être rassuré, sécurisé après la séparation d'avec les parents, se réveiller progressivement
- type d'activités :
  - fin de nuit dans un lieu adapté
  - petit déjeuner (fourni par les parents)
  - activité individuelle « libre »: lecture, dessin, puzzle, révision de leçons...
  - activité collective encadrée : lecture de conte, petits jeux...
- points de vigilance des animateurs :
  - veiller à ne pas faire de reproches à l'enfant, à le mettre en confiance pour la journée

### → Pause méridienne avant le repas

- besoins de l'enfant : se détendre après une matinée d'enseignement et de concentration
- type d'activités à proposer :
  - temps récréatif « entre soi » (les enfants jouent librement entre eux, l'animateur reste à disposition des enfants et répond à leurs attentes tout en veillant à éviter les conflits)
  - temps d'activité permettant de libérer les émotions, de se ressourcer (expression corporelle, parcours ludique, cache-cache...)
- points de vigilance des animateurs :
  - laisser l'activité au libre choix de l'enfant
  - assurer la répartition des enfants par groupes et les départs échelonnés des enfants externes qui attendent leurs parents
  - sécuriser le parcours pour rejoindre la salle de restauration
  - instaurer des règles d'hygiène (passage aux toilettes et lavage de mains) selon un rituel bien défini

### → Encadrement du temps de repas

- besoins de l'enfant : prendre du plaisir, se détendre, échanger avec les autres, partager un moment convivial dans un environnement calme
- type d'activités à proposer :
  - accompagnement à la découverte de nouvelles saveurs, à l'équilibre alimentaire
  - apprentissage de l'utilisation des couverts pour les petits
  - sensibilisation au partage des plats, à la limitation du gaspillage
  - implication des plus grands pour aider au service, débarrasser et nettoyer la table
- points de vigilance des animateurs :
  - veiller à la régulation du bruit en limitant les temps d'attente
  - limiter le temps du repas (dans l'idéal 45 à 50 minutes maxi)
  - respecter les droits et devoirs des enfants
  - prévenir les conflits éventuels
  - instaurer des règles d'hygiène (brossage de dents, passage aux toilettes) selon un rituel bien défini
  - inviter les enfants à goûter les mets, leur expliquer comment est préparé le mets, son origine
  - mettre en scène le temps du repas pour en faire un temps pédagogique à part entière

### → Activités après le repas

- besoins de l'enfant : se ressourcer, se reposer, profiter d'un temps calme, créer
- type d'activités à proposer :
  - sieste pour les petits
  - activités ludiques, récréatives, ne mobilisant pas de concentration forte ni d'efforts physiques importants (cf guide référentiel des TAP) : lecture, relaxation, ...
- points de vigilance des animateurs :
  - laisser l'activité au libre choix de l'enfant
  - se mettre en retrait des activités « non encadrées » tout en restant vigilant à la sécurité de l'enfant et du matériel
  - favoriser un temps calme, permettre à l'enfant de libérer sa créativité, son imaginaire

### → Accueil du soir

- besoins de l'enfant : se défouler, se libérer des tensions de la journée, se préparer au retour à la maison
- type d'activités à proposer :
  - activité libre : jeux, dessin, lecture...
  - activité encadrée : jeux sportifs, jeux coopératifs, musique, jeux de société
  - devoirs si l'enfant est demandeur (30 min maxi)
- points de vigilance des animateurs :
  - laisser l'activité au libre choix de l'enfant
  - permettre à l'enfant de libérer les émotions ressenties dans la journée

## 5. NOUVEAUX TEMPS d'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

---

Les activités sont conçues sous forme de « cycles » selon des thématiques diversifiées.

Un cycle d'activités est conduit toutes les semaines pendant une période de 7 à 8 semaines (entre 2 vacances scolaires).

Les objectifs fixés par l'organisateur pour ces temps sont les suivants :

- favoriser la mixité filles / garçons
- fournir des occasions à l'enfant de relever des défis et d'obtenir des succès individuels
- mettre de côté l'esprit de compétition
- être adaptées aux rythmes biologiques de l'enfant (plutôt activité calme après le repas, plus active en fin de journée)
- éviter des efforts de concentration importants avant le temps d'école
- mettre l'accent sur la dimension ludique et récréative
- renouer avec les jeux traditionnels
- solliciter la créativité de l'enfant et développer son imagination
- permettre l'accès à des espaces aménagés propices à la détente (coin lecture, repos...)
- proposer des sorties extérieures (proches de l'école) pour s'oxygéner et profiter de l'environnement proche
- être conduites sous forme d'un atelier progressif, sur une période une 7 à 8 séances
- permettre une mise en œuvre simple et rapide sur 45 minutes
- ne pas engendrer des coûts importants

Le taux d'encadrement, défini par le Code de l'Action Sociale et des Familles, est fixé à un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et un pour 14 enfants de plus de 6 ans.

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 5 juin 2014, a validé le recours au taux dérogatoire à titre exceptionnel pour les Temps d'Activités Périscolaires, à savoir :

- 1 animateur pour 14 enfants <6ans
- 1 animateur pour 18 enfants 6 ans et +

Toutefois ce taux d'encadrement ne sera mis en place que ponctuellement, en cas d'absence imprévue du personnel d'encadrement à laquelle il serait difficile de pallier.

## **6. TARIFICATION ET MODALITES D'INSCRIPTION**

---

Les tarifs des séquences périscolaires « classiques » sont modulés en fonction des ressources mensuelles, auquel s'applique un taux d'effort variable selon les alsh du Comté de Grimont. Ils seront harmonisés progressivement d'ici 2019 pour une tarification unique sur l'ensemble des sites.

Toute heure entamée est facturée en totalité :

- ➔ Accueil matin = 1 heure
- ➔ Accueil soir = 2 heures

Les tarifs des repas sont fixes et incluent la séquence d'accueil de la pause méridienne. Ils seront aussi harmonisés progressivement d'ici 2019 pour une tarification unique sur l'ensemble des sites.

Les TAP sont gratuits.

Des pénalités de retard de 10€ (après 1<sup>er</sup> avertissement) peuvent être appliquées mensuellement et des frais de dossier de 5€ sont demandés lors de la 1<sup>ère</sup> inscription.

L'inscription se fait par le biais d'un dossier remis en début d'année comportant :

- une fiche de renseignements sur la famille
- une fiche de renseignements sur l'enfant
- un planning de réservation pour le mois en cours (ou la période pour les TAP)
- un règlement intérieur dans lequel sont déclinées les règles de vie de l'accueil de loisirs

Après transmission du dossier d'inscription, les familles ont la possibilité de se connecter sur un portail familles (accessible depuis le site internet de la Communauté de communes [www.cccq.tv](http://www.cccq.tv)) grâce à un identifiant et un mot de passe personnalisés.

Le directeur de l'alsh gère les réservations et les pointages de présence sur le logiciel E-Enfance (Berger-Levrault) dont l'acquisition a été financée avec l'aide de la CAF.

Les animateurs pointent les enfants présents aux séquences par le biais d'une tablette permettant un pointage horaire très précis sur les séquences d'accueil.

# ALSH LE FIED

## 7. LOCAUX

---

L'accueil est situé en bordure du village du Fied au sein du groupement scolaire du SIVOS du 1<sup>er</sup> Plateau. Il est appelé « les Lutins de Jules Verne ».

Il est composé :

→ **A l'intérieur :**

- Locaux propres à l'alsh : 1 grande salle de restauration servant aussi de salle d'activité, équipée de mobilier adapté à tout âge
- Locaux partagés avec l'école (convention avec le SIVOS)
  - blocs sanitaires avec douchette
  - salle de motricité
  - coin évier, machine à laver, four
  - salle de sieste

→ **A l'extérieur :**

- cour fermée avec préau

## 8. PUBLIC ACCUEILLI

---

Tous les enfants scolarisés sur le RPI Aumont-Montholier peuvent être accueillis à l'alsh. Ponctuellement, un enfant scolarisé sur un autre établissement peut être accueilli après étude spécifique par l'organisateur et la direction de l'alsh.

## 9. HORAIRES

---

- Accueil du matin : **7h30-8h30**
- Accueil du mercredi sans repas : **11h-12h30**
- Accueil du midi sans repas : **lundi et jeudi 11h30-12h, mardi et vendredi 11h45-12h**
- Accueil du midi avec repas : **lundi et jeudi 11h30-13h20, mardi et vendredi 11h45-13h20**
- Nouveaux Temps d'Activités Périscolaires : **13h20-14h05**
- Accueil du soir : **16h30-18h30**

## 10. EQUIPE

---

- **Direction** : Elodie GIROD – **CAP Petite Enfance, stagiaire BAFD**
- **Animation périscolaire « classique »** :
  - Valérie CUENOT – **CAP Petite Enfance**
  - Charlyne HOUSER – **sans qualification**
- **Animation TAP** :
  - Elodie GIROD
  - Valérie CUENOT
  - Charlyne HOUSER
  - Fabienne PAGET – sans qualification (fonction d'atsem durant le temps scolaire)
  - Eliane SALIN – stagiaire BAFA

D'autres animateurs peuvent être amenés à rejoindre ponctuellement l'équipe d'animation au cours de l'année, notamment pour assurer des remplacements ou un complément pour respect des taux d'encadrement (en général Patricia DIZIER – non qualifiée)

Soit une équipe de 5 personnes dont 3 qualifiées, 2 non qualifiées et 1 stagiaire.

L'équipe se réunit une fois par mois afin d'évoquer et travailler sur les points suivants :

- l'ambiance au sein de l'équipe
- l'ambiance générale au sein de l'ALSH
- les problèmes particuliers
- l'évaluation des objectifs
- l'adaptation si nécessaire des actions et de l'organisation
- les projets d'activités futures

Des réunions extraordinaires peuvent être organisées si besoin ponctuellement

L'équipe se doit d'être solidaire et vigilante. Les relations doivent être respectueuses et polies. Les éventuels conflits doivent être gérés de manière sereine en dehors de la présence des enfants.

L'équipe dispose d'un temps de préparation spécifique pour les TAP d'1h30 par semaine.

Pour les autres activités, 1 des animatrices dispose d'un temps de préparation d'1h par semaine.

## 11. TARIFICATION

---

Taux d'effort appliqués pour l'année scolaire 2014-2015 :

- 1 enfant : **0.049%**
- 2 enfants : **0.042%**
- 3 enfants et + : **0.035%**

Tarif du repas (accueil du midi inclus) : **4.04€**

## 12. REPAS

---

Les repas sont fournis et livrés par 1001 REPAS (Lons) en liaison froide.

Les plats sont réchauffés dans les fours et servis directement aux enfants.

Il est organisé 2 services, afin de limiter le bruit dans la salle de restauration et permettre aux enfants de déjeuner dans des conditions plus reposantes (cf détail du service au point 13-activités)

Les animatrices partagent le même repas que les enfants afin de privilégier les échanges conviviaux et transmettre les règles éducatives : respect des autres, de la nourriture, éveil au goût, sensibilisation au gaspillage, au tri...

## 13. MATERIEL PEDAGOGIQUE

---

L'alsh dispose de :

- jeux intérieurs (jeu de construction, de société, de réflexion...)
- de structures extérieures (aux normes européennes), paniers de basket, cages de but, vélos, trottinettes, ballons... (matériel mutualisé avec l'école)

## 14. ACTIVITES

---

### Liens avec le projet d'école (à développer durant l'année)

Dans le cadre des nouveaux rythmes, il sera intéressant de trouver des passerelles avec le projet d'école. Les thématiques retenues pour 2012-2016 sont les suivantes :

- **Langues vivantes** : permettre le maintien de l'enseignement de l'anglais et de l'allemand pour garantir une cohérence des apprentissages déjà initiés ainsi que faire vivre les langues vivantes.
- **Création d'un dictionnaire d'école** : permettre d'aider les élèves à acquérir, fixer et réinvestir de nouveaux mots de vocabulaire par la mise en place d'un classeur dans lequel les enfants « rangeront » les nouveaux mots (Cycle 1 : mot+image / Cycle 2 : écriture d'une phrase avec le mot / Cycle 3 : définition, synonyme, antonyme, expression imagée)
- **Journal d'école / relation école-famille** : transmettre des informations aux familles, motiver l'écrit en donnant du sens aux productions, produire un texte correct, réinvestir le nouveau vocabulaire en



- classe et tenir compte des règles d'orthographe et de grammaire
- **Sorties, animations pour enrichir son vocabulaire, apporter du contenu au journal** : enrichir son vocabulaire à travers des expériences riches et variées et rencontrer différents domaines de la vie culturelle, sportive et scientifiques
  - **Vivre et travailler ensemble / décroïsonnement / échange** : acquérir de la confiance en soi, réinvestir ses connaissances, valoriser ses acquis et partager ses méthodes de travail par la mise la prise en charge d'un élève de CE1, CP ou GS par des élèves de CE2, CM1 et CM2 afin de lui faire réviser ses tables, lui faire écrire un phrase, lui proposer un problème de mathématique...
  - **Charte de l'élève** : responsabiliser les élèves par rapport à l'apprentissage des leçons et des devoirs, au comportement en tant qu'élève dans la classe et par rapport au comportement en tant qu'élève dans la cour

#### Déroulé des journées selon les séquences d'accueil

	Ce que font les enfants	Ce que font les animateurs
<b>Accueil du matin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil échelonné.</li> <li>- Jeux et livres en libre-service ou participation à l'activité proposée.</li> <li>- Rangement au fur et à mesure de l'utilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil des enfants et des parents</li> <li>- Questionnement sur l'état général de la journée (moral, santé...)</li> <li>- Proposition d'activité calme</li> </ul>
<b>Accueil du midi</b>	<p><b>Service 1 : Maternelles CP CE1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lavage de mains et passage aux toilettes</li> <li>- Service en autonomie en fonction de leur appétit (aide au service pour les plus petits apportés par les grands). Chaque plat doit être au moins goûté.</li> <li>- Après déjeuner, lavage des mains puis récréation de 10 minutes dans la cour. Les plus petits rejoignent l'atsem en salle de sieste, les autres vont dans la cour</li> </ul> <p><b>Service 2 : CE2 CM1 CM2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 minutes de jeux collectifs dans la cour ou dans la salle d'accueil</li> <li>- Lavage de mains et passage aux toilettes</li> <li>- Service en autonomie en fonction de leur appétit. Chaque plat doit être au moins goûté.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel des enfants devant leur salle de classe</li> <li>- Aide aux petits et surveillance discrète pour le respect de l'hygiène avant et après le repas</li> <li>- Repas pris avec les enfants pour partager les discussions. Incitation à goûter les plats, dans le respect des limites de chacun</li> <li>- En cas de débordement ou de nuisance sonore, sollicitation d'un moment de calme</li> <li>- Observation des enfants fatigués pour guider les enfants vers la sieste ou vers une activité selon les besoins identifiés</li> <li>- Jeux avec les enfants</li> <li>- Répartition des enfants dans les groupes TAP (appel)</li> </ul>
<b>Accueil du soir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision des leçons selon les besoins exprimés par les enfants</li> <li>- Jeux et livres en libre-service ou participation à l'activité proposée</li> <li>- Départ échelonné</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel des enfants</li> <li>- Aide ponctuelle aux devoirs selon la demande formulée par l'enfant</li> <li>- Proposition d'activité manuelle, jeux de société, jeux collectifs</li> <li>- Temps d'échange avec les parents pour transmission des informations sur le déroulement de la journée</li> </ul>

#### Thématique dominante retenue pour l'année 20104-2015

##### → SOLIDARITE :

- création de cartes de vœux ou la confection de pâtisseries pour les personnes de plusieurs clubs de troisième âge (période des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël 2014 pendant les TAP)

- mise en place d'une correspondance avec d'autres accueils de loisirs (Jura, Franche-Comté en 1<sup>er</sup> lieu) (temps d'accueil matin, midi et soir à compter de janvier 2015)

→ **SECURITE :**

- fabrication d'une fresque représentant les logos présents sur les produits d'entretien, les panneaux de la route...
- création d'un jeu de société sur les différents dangers dans une maison (démarrage à la rentrée de janvier pendant les TAP)

**Nouveaux Temps d'Activités Périscolaires**

Code couleur

bleu = activité d'expression / rose = activité manuelle / violet = activité jeux / vert = activité nature / orange = activité découverte du monde / marron = activité scientifique / gris = activité libre

période 1 (septembre-Toussaint 20104)

Maternelles - CP	EXPRESSION/RELAXATION	ACTIVITE MANUELLE <i>FABRICATION d'un JEU DE SOCIETE (les petits chevaux)</i>	JEUX COLLECTIFS	ACTIVITE NATURE
	SIESTE			
CE1-CE2	ACTIVITE MANUELLE <i>FABRICATION d'un JEU DE SOCIETE (jeu de l'oie)</i>	EXPRESSION/RELAXATION	ACTIVITE NATURE	JEUX COLLECTIFS
CM1-CM2	ACTIVITE MANUELLE <i>FABRICATION d'un JEU DE SOCIETE (dominos)</i>	ACTIVITE NATURE	EXPRESSION/RELAXATION	JEUX COLLECTIFS
toutes classes	ACTIVITE LIBRE			

période 2 (Toussaint-Noël 2014)

Toutes classes	EXPRESSION/ THEATRE moins de 6 ans	NATURE CM1 et CM2	EXPRESSION/ THEATRE plus de 6 ans	JEUX DE SOCIETE
	NATURE (décorations de Noël avec élément de la nature)	ACTIVITE MANUELLE (création de carte de vœux et gourmandises)	ACTIVITE MANUELLE (création de carte de vœux et gourmandises)	NATURE (décorations de Noël avec élément de la nature)
	EXPRESSION / 5 SENS	EXPRESSION / RELAXATION	EXPRESSION / 5 SENS	EXPRESSION / RELAXATION
	ACTIVITE LIBRE			
Ceux qui le souhaitent	SIESTE			

**15. EVALUATION**

Une fiche d'activité est remplie par l'animateur pour chaque activité réalisée, ainsi qu'un bilan à l'issue de l'activité. L'animateur :

- pose ainsi par écrit les objectifs qu'il se fixe
- définit l'organisation de son travail
- évalue la satisfaction des enfants
- vérifie si les objectifs ont été atteints

Une réunion d'équipe est réalisé avant chaque période de vacances pour faire le point sur les objectifs du projet pédagogique : ceux réalisés, ceux à revoir...

Les directeurs d'alsj de la Communauté de communes se réunissent 1 fois tous les 2 mois pour

- analyser leur pratique
- mettre en place des outils d'évaluation des activités et des animateurs
- rédiger des documents communs type charte de l'animateur, règlement intérieur, code de bonne conduite des enfants...